



## COMITÉ RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE DE TIR À L'ARC

Association sportive – loi 1901

Siège social : 02, avenue de l'université 33400 TALENCE

Siret : 397 579 855 00040

APE (NAF) : 9312Z – RNA : W471003163

---

### REUNION DE BUREAU

DU 02 MAI 2017

### COMPTE RENDU

---

**Thème de la réunion :** Réunion de bureau sur les premiers mois de fonctionnement.

**Date de la réunion :** Mardi 02 mai 2017

**Présents :** Patrick BOUTON, Éric DELANNOY, Jean-Luc PELLEGRINI, Nadine SECHET, Jean-Marie TOVO

**Absents excusés :** Nathalie MONIN

**Invités :** Marie-Claude DERMINEUR, Thomas CASSANT

**Heure de début :** 18 h 30

**Heure de fin :** 20 h 30

**Durée :** 02 h 00

---

L'Assemblée Générale du 12 février 2017 a permis de définir un nouveau comité directeur pour le Comité Régional Nouvelle-Aquitaine de Tir à l'Arc. Suite à cela, une réunion du comité directeur a créé les commissions avec ses responsables et ses membres. Depuis, chacune des commissions travaille sur la fin de saison 2017 et prépare la saison future 2018.

Cette réunion avait pour ordre du jour :

- Point sur le fonctionnement du comité régional après 3 mois d'activités,
- Date d'une deuxième réunion courant juin pour prendre les grandes décisions pour la saison 2018,
- Répondre aux questions diverses.

Monsieur Jean-Marie TOVO remercie l'ensemble des participants de la réunion pour leur présence. Il prend la parole pour établir un point général sur les premiers mois de fonctionnement. Il y a 20 ans, dès que nous avons mis en place une gestion administrative avec des salariés en ex aquitaine, des élus ont adhéré plus

---



CNDS  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DEVELOPPEMENT  
DU SPORT



rapidement que d'autres à ce nouveau fonctionnement. D'autres ont abandonné, cela ne correspondait pas à leur engagement bénévole. Il est normal que la mise en place de cette nouvelle structuration demande un temps d'adaptation.

À ce jour, il y a des difficultés pour regrouper les membres du bureau ou le comité directeur global. Certaines commissions ont plus de difficultés que d'autres, à établir une nouvelle organisation et à bouleverser les habitudes. D'autre part, il y a une abondance d'informations (mails) et cela génère des complications pour discerner les données essentielles. De plus, des envois de courriels posent questions sur des formulations inappropriées.

La communication est, pour le moment, complexe, à la vue du grand nombre d'acteurs au sein du comité directeur. Il est essentiel de rappeler le fonctionnement des commissions :

1. Les commissions travaillent sur un projet
  - a. Le responsable organise et gère leur commission ainsi que leur projet
  - b. Les membres apportent des idées et leur expertise
  - c. Les projets doivent être conformes au plan d'action voté en AG
2. Le ou les projets sont soumis pour être validés au bureau.

Ce qu'il n'est pas recommandé : c'est d'informer des membres du comité en les mettant en copie de mail quand ils ne sont pas les principaux concernés, par les démarches en cours.

Par commission, M. Jean-Marie TOVO présente l'avancée des premières démarches et des premiers fonctionnements, avec des compléments d'information des différents participants :

- **Commission des arbitres** : Bon déroulement sur le travail, avec une prochaine présentation de deux projets pour le financement des arbitres. À ce jour, ils ont déjà entrepris une réunion en visioconférence et une réunion physique le 29 avril 2017.
- **Commission sportive** : Il semble que le grand nombre de personnes dans cette commission complexifie les échanges. Il met en exergue le travail immense que doit accomplir cette commission. À ce jour, une réunion physique est prévue le 13 mai 2017.
- **Commission formation** : Pour le moment, il n'y a pas de grandes avancées suite au projet soumis par Monsieur Patrick LEBEAU (Conseillé Technique Régional). Les responsables doivent se mettre en relation avec M. Patrick LEBEAU pour arrêter le projet de formation 2017-2018.
- **Commission communication** : Le fonctionnement semble bien s'opérer avec des réunions de collaboration. Le sondage sur le logo avec une participation d'environ 450 votants, privilégie à environ 60% le logo numéro 1.
- **Commission féminine** : Un projet est lancé suite à la réunion, conformément au plan d'action présenté lors de l'Assemblée Générale du 12 février 2017.

- **Commission calendrier** : Le travail est en cours pour la préparation de la saison 2018.
- **Commission labels et récompenses** : Le travail est en cours notamment pour le site internet, avec la mise en ligne des records.

M. Jean-Marie TOVO propose ensuite un tour de table, pour que chacun puisse s'exprimer.

Mme Nadine SECHET, M. Éric DELANNOY, M. Patrick BOUTON notent quant à eux un manque d'information en tant que vice-présidents et M. Jean-Luc PELLEGRINI de façon générale. Ils font apparaître un manque de retour d'informations pour pouvoir transmettre les avancées du comité régional, aux comités départementaux et aux clubs. Il est important à ce jour d'identifier le rôle et les responsabilités de chacun :

- Des responsables de commissions,
- Des membres des commissions,
- Du délégué technique,
- Du secrétariat : vis-à-vis des élus, au sein même du service.

Ils souhaitent être informés des diverses actions menées par le comité. Toutefois, M. Jean-Marie TOVO rappelle que des informations ont été présentées dans le cadre du plan d'action voté en AG. Les vice-présidents ont reçu un document par mail du plan d'action.

Globalement, il est nécessaire de transmettre aux membres concernés de chaque commission les informations qui les concernent et il faut redéfinir le circuit d'information de chaque commission.

En concertation entre les membres présents, un point est établi sur divers aspects :

- **Informations manifestations** : Il est demandé à M. Patrick LEBEAU et au secrétariat d'informer les membres du bureau sur l'organisation des prochains stages régionaux ou sélections ainsi que des manifestations futures. Cela dans le but de relayer l'information auprès des clubs.
- **Achat d'un véhicule** : M. Jean-Luc PELLEGRINI présente succinctement une étude qui a été élaborée pour l'achat d'un véhicule à M. Philippe ORTUNO. Celle-ci sera présentée au bureau de manière plus détaillée. Il s'avère qu'à la vue du nombre de kilomètres projeté, cet achat est judicieux du fait des taux intérêts peu élevés. Il est envisagé un véhicule de service avec un financement par emprunt bancaire, n'ayant pas une vision précise sur notre trésorerie future.
- **CREPS Poitiers** : L'établissement s'était engagé pour l'achat de 4 cibles si nous en achetions 4. À ce jour, le comité régional a acquis les 4 cibles, mais le CREPS de Poitiers attend le retour de nos actions futures dans leur structure pour entreprendre cet achat.
- **Formation CQP TS** : M. Jean-Marie TOVO doit prendre contact avec M. Jean-Michel CLÉROY (Président FFTA), afin d'échanger sur les actions de formation dont notamment le fonctionnement envisagé pour le CQP TS. Il est rappelé que le comité régional possède l'agrément formation et qu'il

devrait remplir le data-dock suite au décret qualité<sup>1</sup>. Cette même démarche est réalisée par la Fédération qui nous a informé de la lourdeur de ce dossier.

- **Délégué technique** : Le rôle du DT doit être clairement défini et il est envisagé de proposer une formation avec un appel à candidature pour former des bénévoles à cette fonction. M. Patrick BOUTON mentionne l'élaboration d'un projet de cahier des charges qui définira le rôle du DT, en complément du cahier des charges, pour les clubs organisateurs des compétitions régionales, lors de la réunion du 13 mai de la commission sportive.
- **Visite des clubs** : M. Patrick LEBEAU doit se déplacer à Limoges et M. Philippe ORTUNO dans la Creuse pour échanger et envisager le futur.
- **Dates des championnats régionaux** : Le mail suivant a été transmis aux clubs le 03.05.2017 :

Suite à la réunion du bureau en date du 02 mai 2017 et sur proposition de la commission sportive les dates des championnats régionaux salle ont été fixées :

- 10 et 11 février 2018 : Championnat Régional Jeunes
- 17 et 18 février 2018 : Championnat Régional Adultes

Les clubs susceptibles d'organiser ces compétitions devront faire acte de candidature **avant le 15 mai 2017**. La salle devra avoir une contenance **minimale de 20 cibles**.

**Pour l'année suivante 2019**, les championnats régionaux jeunes et adultes pourront être organisés sur un weekend. Les clubs susceptibles de présenter une salle avec **40 cibles minimum** devront faire acte de candidature avant le **31 décembre 2017**.

Nous précisons également que l'**Assemblée Générale** se déroulera le **samedi 24 février 2018**.

- **Réunion de bureau** : une réunion en visioconférence est programmée (selon les disponibilités des élus) tous les premiers mardi de chaque mois pour faire un point régulier des démarches. Pour le moment, une réunion doit avoir lieu le mardi 06 juin et le mardi 04 juillet 2017.

## **LES OBJECTIFS :**

- Les commissions sportive, formation et arbitrale doivent achever leurs travaux pour la fin mai, afin de prévoir une présentation et une validation par le bureau et l'ensemble des élus, mi-juin. Pour toutes les autres commissions, les travaux seront à présenter à la réunion de l'ensemble du bureau début septembre.
- Redéfinir le rôle des membres ainsi que du personnel administratif.
- Redéfinir les échanges entre les divers acteurs du comité.

<sup>1</sup> Les 20 OPCA ont lancé la création d'un « entrepôt de données » nommé Datadock. Cet outil simple, fonctionnel et ergonomique permet de déposer les éléments en vue de notre référencement par les financeurs sur le site [www.data-dock.fr](https://www.data-dock.fr). <https://www.data-dock.fr>

## **QUESTIONS :**

*Quel est le rôle de la vice-présidence au sein du CRNATA ?*

La vice-présidence est essentielle sur les dossiers importants comme les dossiers de subventions, les vice-présidents doivent représenter le comité sur les compétitions régionales et être le lien d'information sur leur ancien territoire. Ils ne doivent pas hésiter à demander l'information auprès des responsables ou du secrétariat.

*Quel est le rôle du secrétaire général au sein du CRNATA ?*

Du fait de la présence d'un secrétariat administratif, il est proposé et demandé d'identifier les charges de travail au sein du secrétariat administratif entre les employés, afin de dégager des responsabilités en tant que secrétaire générale. Également, le secrétaire générale sera en charge de présenter le compte-rendu d'activité du CRNATA à l'Assemblée Générale, des réunions de bureau avec l'aide du Secrétariat et des conseillers techniques.

*Qu'en est-il de la réunion avec l'équipe ETR ?*

La réunion de l'ETR a été réalisée le 28 mars 2017 dont l'ordre du jour portait sur :

- Mode de fonctionnement pour l'emploi des membres de l'ETR
- Stage jeune régional et préparation au championnat de France jeunes
- Clubs ETAF et ETANA critères et suivis
- Formation projet 2017-2018
- Plateaux techniques 2017-2018

La réunion s'est globalement bien passée, malgré quelques différends. Nous espérons que les tensions passées se résorberont par une nouvelle organisation. Lors de cette réunion, il a été spécifié aux membres de l'équipe ETR qu'ils avaient la possibilité de soumettre leurs inquiétudes, remarques et suggestions aux élus du comité régional. Il leur a été confirmé qu'une réunion serait organisée avec des élus responsables du comité régional.

## **CLÔTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent compte rendu qui, après lecture, a été signé.

**Le Président,**



**Jean-Marie TOVO**